



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
11.03.2015 Bulletin 2015/11

(51) Int Cl.:
E06B 9/17 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **14183690.8**

(22) Date de dépôt: **05.09.2014**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeurs:
• **de Durat, Henri**
85600 Saint Hilaire de Loulay (FR)
• **Soulier, Christian**
41600 LAMOTTE BEUVRON (FR)

(30) Priorité: **06.09.2013 FR 1358566**

(74) Mandataire: **Maillet, Alain**
Cabinet Le Guen Maillet
5, place Newquay
B.P. 70250
35802 Dinard Cedex (FR)

(71) Demandeur: **Delphia**
41600 Lamotte Beuvron (FR)

(54) **Talon destiné à être associé à un coffre-tunnel de réception d'un mécanisme de volet roulant**

(57) La présente invention se rapporte à un talon (100) destiné à être associé à un coffre-tunnel (CT) de réception d'un mécanisme de volet roulant, le coffre-tunnel comprenant deux parois de jambage (B1, B2), le talon (100) comprenant deux gouttières (110a, 110b) réunies par l'intermédiaire d'une plaque de liaison (120) de manière à ce que les deux gouttières (110a, 110b) puissent chevaucher les deux jambages (B1, B2) au niveau d'un côté du coffre-tunnel, chaque gouttière étant constituée d'un profilé de section en U défini par une paroi de fond (Pf), bordée de part et d'autre par deux parois latérales (Pl), le profilé étant adapté à épouser le rebord d'un jam-

bage, le talon (100) étant monobloc.

Selon l'invention, la paroi de fond (Pf) est échancrée localement depuis un bord, de sorte à permettre le franchissement, au travers dudit passage, d'une aile d'insertion (Ai) d'un profilé (300) dans une paroi de jambage.

Le talon de l'invention, lorsqu'il est fixé sur les deux extrémités du coffre-tunnel, procure une assise sur des éléments de construction de la maçonnerie mais ne gêne pas le montage d'un profilé de liaison avec un dormant, dans la paroi de jambage correspondante du coffre-tunnel.

FIG. 1

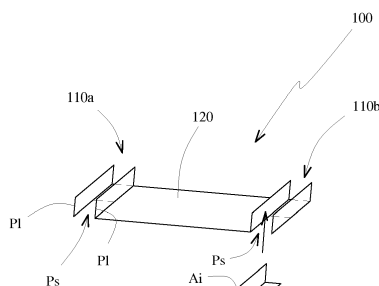
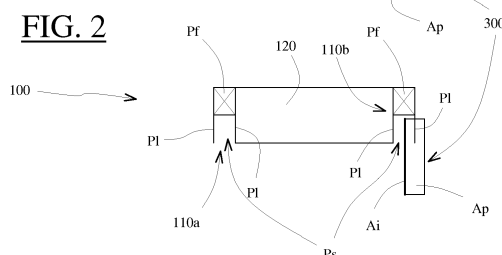


FIG. 2



Description

[0001] La présente invention se rapporte à un talon destiné à être monté sur un coffre-tunnel pour lui servir, en particulier, d'assise sur des éléments de construction d'une maçonnerie.

[0002] De manière générale, un coffre-tunnel est constitué d'une enveloppe présentant une section en tunnel comprenant une paroi de voûte prolongée par deux parois de jambage et dans laquelle est installé un mécanisme de volet roulant. Les faces d'extrémité du coffre-tunnel sont fermées respectivement par deux joues susceptibles de retenir les deux extrémités de l'axe du mécanisme.

[0003] Pour renforcer la liaison entre le coffre-tunnel et le dormant d'une huisserie, il est connu d'utiliser un profilé dont une aile est montée à coulissement vertical au travers d'une extrémité d'une paroi de jambage, alors que l'autre aile est appliquée et fixée sur la traverse supérieure du dormant d'une huisserie. Cette liaison procure également un assemblage étanche entre le coffre-tunnel et l'huisserie au niveau de cette traverse supérieure.

[0004] Un coffre-tunnel intégré dans un mur repose, en principe, par ses deux extrémités sur des éléments de construction de la maçonnerie. A cet endroit, sont disposés respectivement deux talons associés ou non avec les deux joues et sur lesquels reposent par ses deux extrémités, le coffre-tunnel.

[0005] Dans le brevet FR 2 939 468, le demandeur a conçu un talon constitué de deux gouttières réunies par l'intermédiaire d'une plaque de liaison. Les gouttières peuvent ainsi former une assise au coffre-tunnel sur des éléments de construction de la maçonnerie sur lesquels il repose. La plaque de fermeture qui réunit les deux gouttières permet de renforcer la structure du coffre-tunnel. Elle coopère également avec une plaque de fermeture dite « sous-face » fixée sous le coffre-tunnel pour fermer son débouché inférieur, en deçà de la trajectoire du tablier du volet roulant.

[0006] Partant de ce constat, la présente invention vise à proposer un talon d'assise pour un coffre-tunnel en permettant son assise stable par ses deux extrémités sur des éléments de construction de la maçonnerie et qui puisse également permettre la pose d'un profilé de liaison avec un dormant, dans une paroi de jambage d'un coffre-tunnel.

[0007] A cet effet, est proposé un talon destiné à être associé à un coffre-tunnel de réception d'un mécanisme de volet roulant, le coffre-tunnel comprenant deux parois de jambage, le talon comprenant deux gouttières réunies par l'intermédiaire d'une plaque de liaison de manière à ce que les deux gouttières puissent chevaucher les deux jambages au niveau d'un côté du coffre-tunnel, chaque gouttière étant constituée d'un profilé de section en U défini par une paroi de fond, bordée de part et d'autre par deux parois latérales, le profilé étant adapté à épouser le rebord d'un jambage, le talon étant monobloc ;

Selon l'invention, la paroi de fond est échancrée depuis l'un de ses deux bords libres, délimitant ainsi un passage entre les deux parois latérales, de sorte qu'une aile d'insertion d'un profilé puisse le traverser, afin d'être réceptionnée dans une paroi de jambage.

[0008] Le talon de l'invention, lorsqu'il est fixé sur les deux extrémités du coffre-tunnel, procure une assise sur des éléments de construction de la maçonnerie mais ne gêne pas le montage d'un profilé de liaison avec un dormant, dans la paroi de jambage correspondante du coffre-tunnel.

[0009] Selon une caractéristique additionnelle de l'invention, le passage est formé par une longueur réduite de ladite paroi de fond au regard de celle desdites parois latérales.

[0010] La partie restante de la paroi de fond constitue une assise pour le coffre-tunnel sur des éléments de construction d'une maçonnerie.

[0011] Selon une caractéristique additionnelle de l'invention, le passage prend la forme d'une fente traversant longitudinalement la paroi de fond.

[0012] La surface d'assise de la paroi de fond n'est que peu entamée.

[0013] Selon une caractéristique additionnelle de l'invention, deux passages sont réalisés respectivement et de manière symétrique dans les deux gouttières permettant un montage indifférent du talon sur le côté gauche ou sur le côté droit du coffre-tunnel.

[0014] Un seul type talon convient pour un même coffre-tunnel. Le stock de talon est réduit et tout risque d'inversion du sens de montage des talons est exclu.

[0015] Selon une caractéristique additionnelle de l'invention, le talon est associé à une joue de fermeture d'une face d'extrémité du coffre-tunnel, le talon et la joue constituant un composant d'un seul tenant.

[0016] Ce composant permet ainsi de servir de talon d'assise au coffre-tunnel et de paroi de fermeture d'une de ses faces d'extrémité.

[0017] Selon une caractéristique additionnelle, un coffre-tunnel fait également partie de l'invention. Il inclut au moins un talon ou un composant, tels que décrits ci-dessus.

[0018] Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 représente une vue en perspective d'un talon destiné à servir d'assise pour un coffre-tunnel selon l'invention,

la Fig. 2 représente une vue de dessus d'un talon destiné à servir d'assise pour un coffre-tunnel selon l'invention,

la Fig. 3 représente une vue de dessus d'une variante de réalisation d'un talon destiné à servir d'assise pour un coffre-tunnel selon l'invention,

la Fig. 4 représente une vue en perspective éclatée

d'un coffre-tunnel et de deux talons d'assise selon l'invention,

la Fig. 5 une vue de face d'un coffre-tunnel pourvu de deux talons et reposant par ses deux extrémités sur des éléments de construction de maçonnerie au dessus d'une embrasure selon l'invention et,

la Fig. 6 représente une vue en perspective éclatée d'un coffre-tunnel et de deux composants incluant chacun un talon et une joue de fermeture d'une face d'extrémité d'un coffre-tunnel selon l'invention.

[0019] Le talon 100 présenté sur la Fig. 1 est destiné à être associé à la partie inférieure de chacune des extrémités d'un coffre-tunnel lorsqu'il est présenté dans sa position de pose, en particulier, pour lui procurer une assise sur des éléments de construction d'une maçonnerie à l'issue de sa pose. Un tel coffre-tunnel est conçu pour être posé au-dessus d'une embrasure de réception d'une fenêtre ou d'une porte pour loger un occultant tel, qu'un mécanisme de volet roulant prévu pour dérouler ou enrouler un tablier ou un store d'occultation de la fenêtre ou de la porte.

[0020] Sur la Fig. 4, le coffre-tunnel CT est constitué à cet effet d'une enveloppe qui présente une section transversale en forme de tunnel. L'enveloppe comprend ainsi une paroi de voûte V prolongée par deux parois de jambage B1 et B2 et qui délimitent un volume interne dans l'enveloppe apte à réceptionner un mécanisme de volet roulant.

[0021] Les faces d'extrémité du coffre-tunnel CT peuvent être fermées respectivement par deux joues 200 qui sont montées suivant un mouvement indiqué par les flèches F1. Un mécanisme de volet roulant peut alors prendre place dans le coffre-tunnel pour y être tenu à ses deux extrémités entre les deux joues.

[0022] Sur les Figs. 1, 2 et 3, le talon 100 se compose de deux gouttières 110a et 110b réunies par une plaque de liaison 120 de manière à ce qu'elles puissent chevaucher respectivement les rebords des deux jambages B1 et B2 (visibles uniquement sur les Figs. 4 et 6) et les réunir pour rigidifier la structure du coffre-tunnel.

[0023] Chaque gouttière 110 est constituée d'un profilé de section en U adapté à épouser le rebord d'un jambage.

[0024] Les deux gouttières 110 sont disposées parallèlement l'une par rapport à l'autre de manière à ce qu'elles s'ajustent ensemble et facilement sur les rebords des deux jambages lors de la pose du talon 100 sur le coffre-tunnel CT.

[0025] Le talon 100 est de préférence fabriqué dans une matière conduisant mal la chaleur tel que du polychlorure de vinyle (PVC ®) pour éviter la formation de ponts thermiques entre l'intérieur et l'extérieur de l'habitation ou le bâtiment dans lequel est installé le coffre-tunnel. La plaque de liaison 120 est de préférence une plaque pleine pour, d'une part, isoler d'un point de vue thermique l'intérieur du coffre-tunnel au droit des éléments de construction de maçonnerie et, d'autre part, assurer une continuité de fermeture du débouché du vo-

lume interne situé entre les deux jambages du coffre-tunnel, en coopération avec une plaque de fermeture décrite ci-après. Le talon de l'invention remplace ainsi les rails de l'art antérieur et les talons de fermeture insérés dans les extrémités de ces rails.

[0026] Sur la Fig. 4, le talon est monté sur le coffre-tunnel CT par un simple mouvement parallèle aux faces d'extrémité de celui-ci comme le montrent les flèches F2.

[0027] Sur la Fig. 4, un profilé 300 peut être monté à coulissement dans l'une, B2, des parois de jambage afin de pouvoir être associé avec la traverse supérieure du dormant d'une menuiserie. Il en résulte une rigidité accrue du dormant puisqu'il peut être rendu solidaire du coffre-tunnel, ainsi qu'une étanchéité à l'air entre le coffre-tunnel et ladite traverse supérieure du dormant. Sur cette Fig. 4, le profilé 300 comprend une aile d'insertion Ai prolongée d'un bord et de manière perpendiculaire, par une aile d'appui Ap.

[0028] Une rainure Rn pénètre verticalement la paroi jambage B2, par son rebord. L'aile d'insertion Ai du profilé 300 peut y être réceptionnée à coulissement. Une chemise, réalisée dans un matériau plus dur que celui constitutif dudit jambage peut recouvrir intérieurement ladite rainure pour guider à coulissement et de manière suffisamment rigide, l'aile d'insertion Ai.

[0029] Sur les Figs. 1, 2 et 3, le profilé de section en U constitutif de chaque gouttière 110 comprend une paroi de fond Pf, bordée de part et d'autre par deux parois latérales P1.

[0030] Sur les Figs. 1 à 3, la paroi de fond Pf est échan-crée depuis un bord, délimitant de la sorte un passage Ps.

[0031] Ce passage Ps est défini sur la Fig. 2 par une longueur plus courte de la paroi de fond Pf, depuis un de ses bords libres, comparée à la longueur des parois latérales P1 ou pour le moins par une longueur plus courte de la paroi de fond Pf, comparée à la longueur des parois latérales P1.

[0032] Ainsi, alors que, en référence à la Fig. 5, le coffre-tunnel CT a été déposé au sommet d'une embrasure de manière à ce qu'il puisse reposer, par ses deux talons 100 sur des éléments de construction de la maçonnerie M de la partie haute de ladite embrasure, il est possible d'insérer l'aile d'insertion Ai du profilé 300 dans la rainure correspondante Rn pratiquée dans une paroi de jambage J dudit coffre-tunnel.

[0033] Sur les Figs. 2 et 3, on remarquera que deux passages Ps sont prévus respectivement dans les deux gouttières 110a, 110b, pour rendre le talon 100 symétrique afin de pouvoir le monter indifféremment du côté gauche ou du côté droit du coffre-tunnel.

[0034] Dans une première variante de réalisation présentée sur la Fig. 3, le passage prend la forme d'une fente Ft traversant longitudinalement et localement la paroi de fond Pf, depuis l'un de ses deux bords libres. Elle est réalisée pratiquement dans le prolongement de la rainure creusant verticalement la paroi de jambage dans laquelle il convient d'insérer le profilé. La paroi de fond étant moins échan-crée, elle est plus rigide.

[0035] Dans une autre variante de réalisation présentée sur la Fig. 6, le talon 100 et la joue 200 constituent un seul et même composant monobloc 100'. La face de la joue qui est destinée à être appliquée contre la face d'extrémité du coffre-tunnel est pourvue d'une bordure 210 apte à épouser la paroi interne du coffre-tunnel. Cette bordure comporte un moyen d'ancrage 220, tel qu'au moins une dent disposée parallèlement à la face de la joue.

[0036] On peut là encore monter ce composant 100' par un simple mouvement parallèle aux faces d'extrémité du coffre-tunnel comme le montrent les flèches F3. Pendant ce mouvement, la dent ou les dents d'ancrage pénètrent dans la paroi de voûte du coffre-tunnel pour solidariser la joue à celui-ci.

[0037] Le talon pour coffre-tunnel de l'invention autorise le montage par insertion, d'un profilé dans une paroi de jambage pour lier et étanchéifier le dormant d'une huisserie avec le coffre-tunnel.

côté droit du coffre-tunnel (CT).

5. Talon (100) selon la revendication 1, 2, 3 ou 4, **caractérisé en ce qu'il** est associé à une joue (200) de fermeture d'une face d'extrémité du coffre-tunnel (CT), le talon (100) et la joue (200) constituant un composant (100') d'un seul tenant.
6. Coffre-tunnel (CT) **caractérisé en ce qu'il** inclut au moins un talon (100) ou un composant (100') selon l'une quelconque des revendications précédentes.

Revendications

1. Talon (100) destiné à être associé à un coffre-tunnel (CT) de réception d'un mécanisme de volet roulant, le coffre-tunnel comprenant deux parois de jambage (B1, B2), le talon (100) comprenant deux gouttières (110a, 110b) réunies par l'intermédiaire d'une plaque de liaison (120) de manière à ce que les deux gouttières (110a, 110b) puissent chevaucher les deux jambages (B1, B2) au niveau d'un côté du coffre-tunnel, chaque gouttière étant constituée d'un profilé de section en U défini par une paroi de fond (Pf), bordée de part et d'autre par deux parois latérales (Pl), le profilé étant adapté à épouser le rebord d'un jambage, le talon (100) étant monobloc, **caractérisé en ce que** la paroi de fond (Pf) est échancrée depuis l'un de ses deux bords libres, délimitant ainsi un passage (Ps) entre les deux parois latérales (Pl), de sorte qu'une aile d'insertion (Ai) d'un profilé (300) puisse le traverser, afin d'être réceptionnée dans une paroi de jambage.
2. Talon (100) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le passage (Ps) est formé par une longueur réduite de ladite paroi de fond (Pf) au regard de celle desdites parois latérales (Pl).
3. Talon (100) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le passage (Ps) prend la forme d'une fente (Ft) traversant longitudinalement la paroi de fond (Pf).
4. Talon (100) selon la revendication 1, 2 ou 3, **caractérisé en ce que** deux passages (Ps) sont réalisés respectivement et de manière symétrique dans les deux gouttières (110a, 110b) permettant un montage indifférent du talon sur le côté gauche ou sur le

FIG. 1

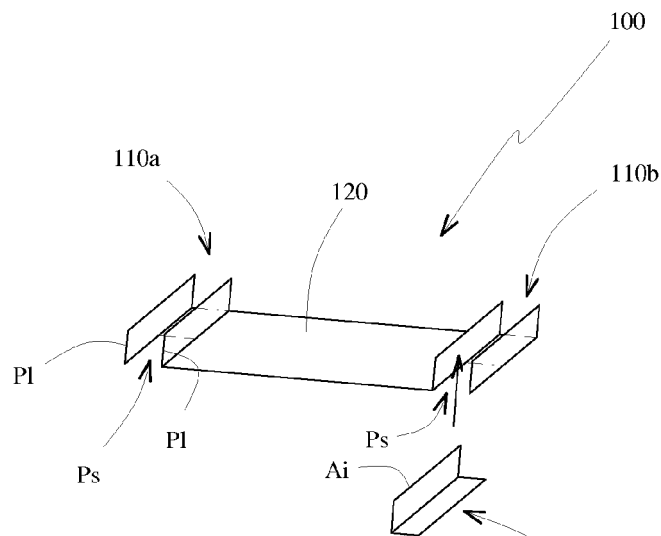


FIG. 2

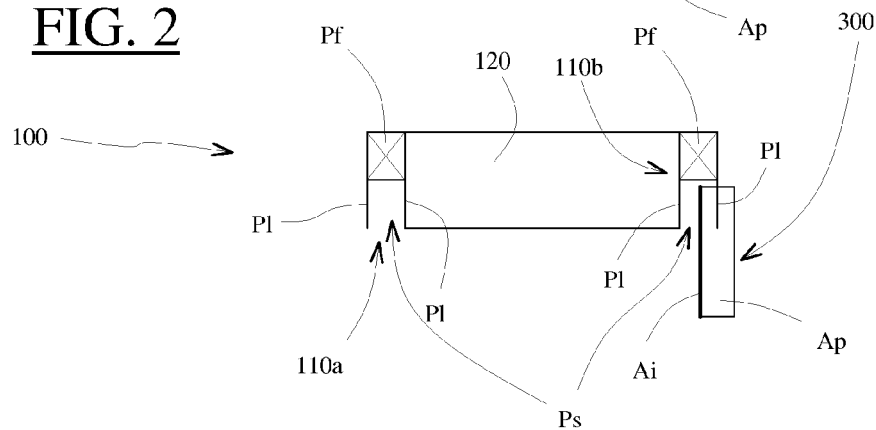
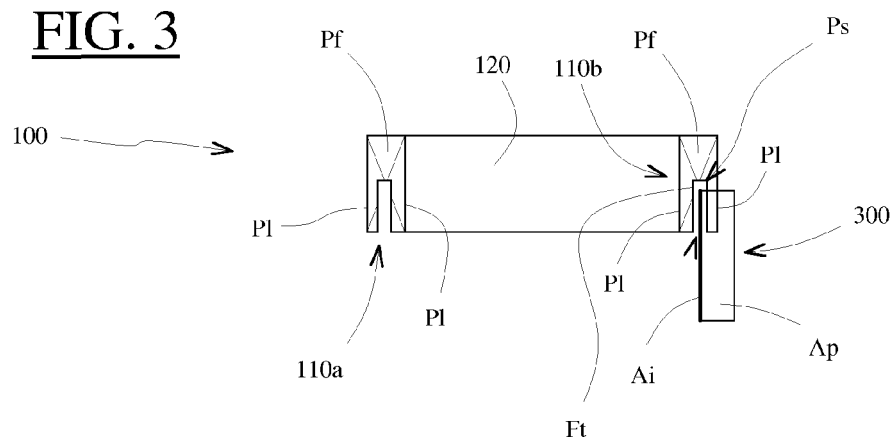
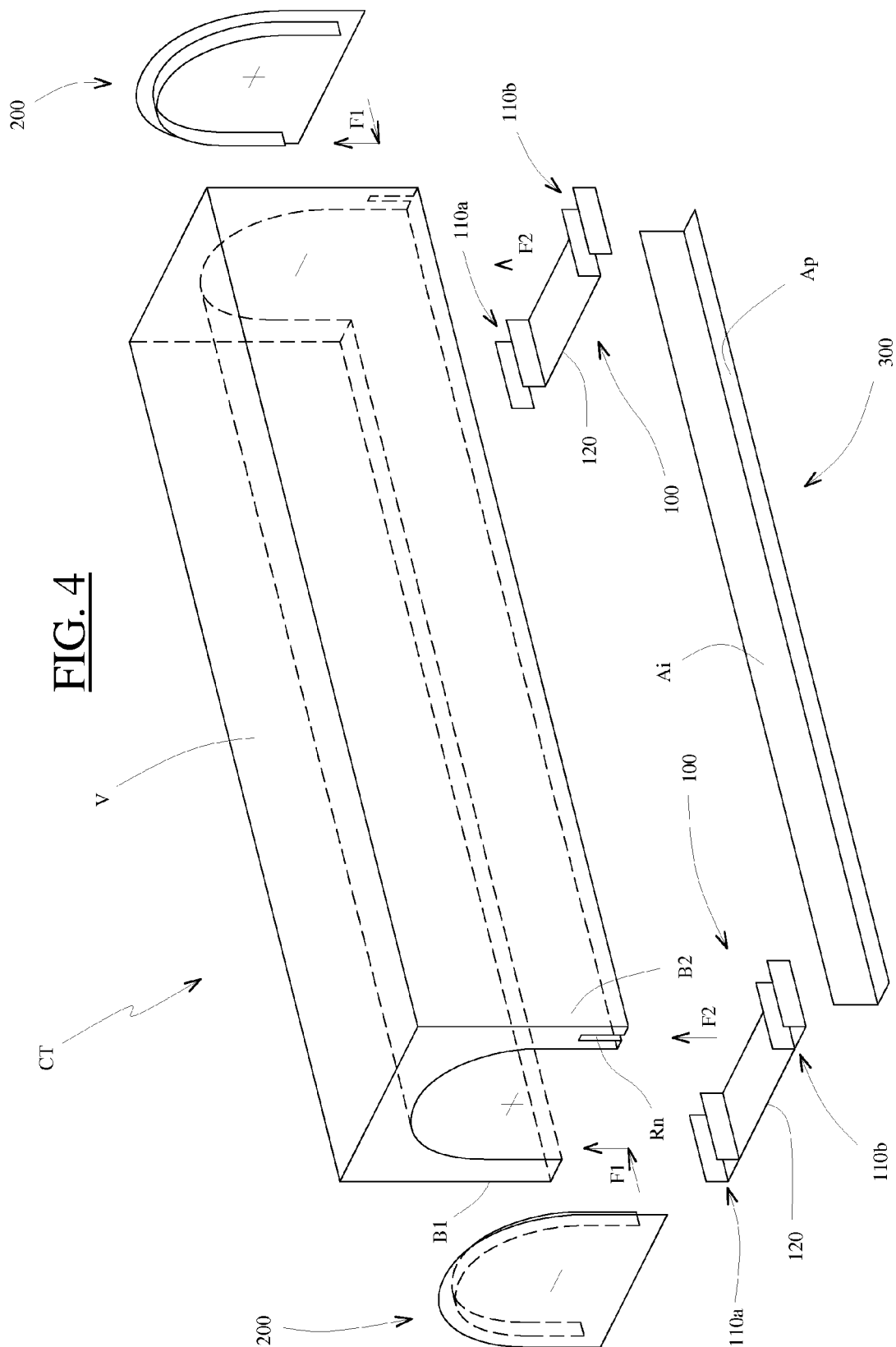
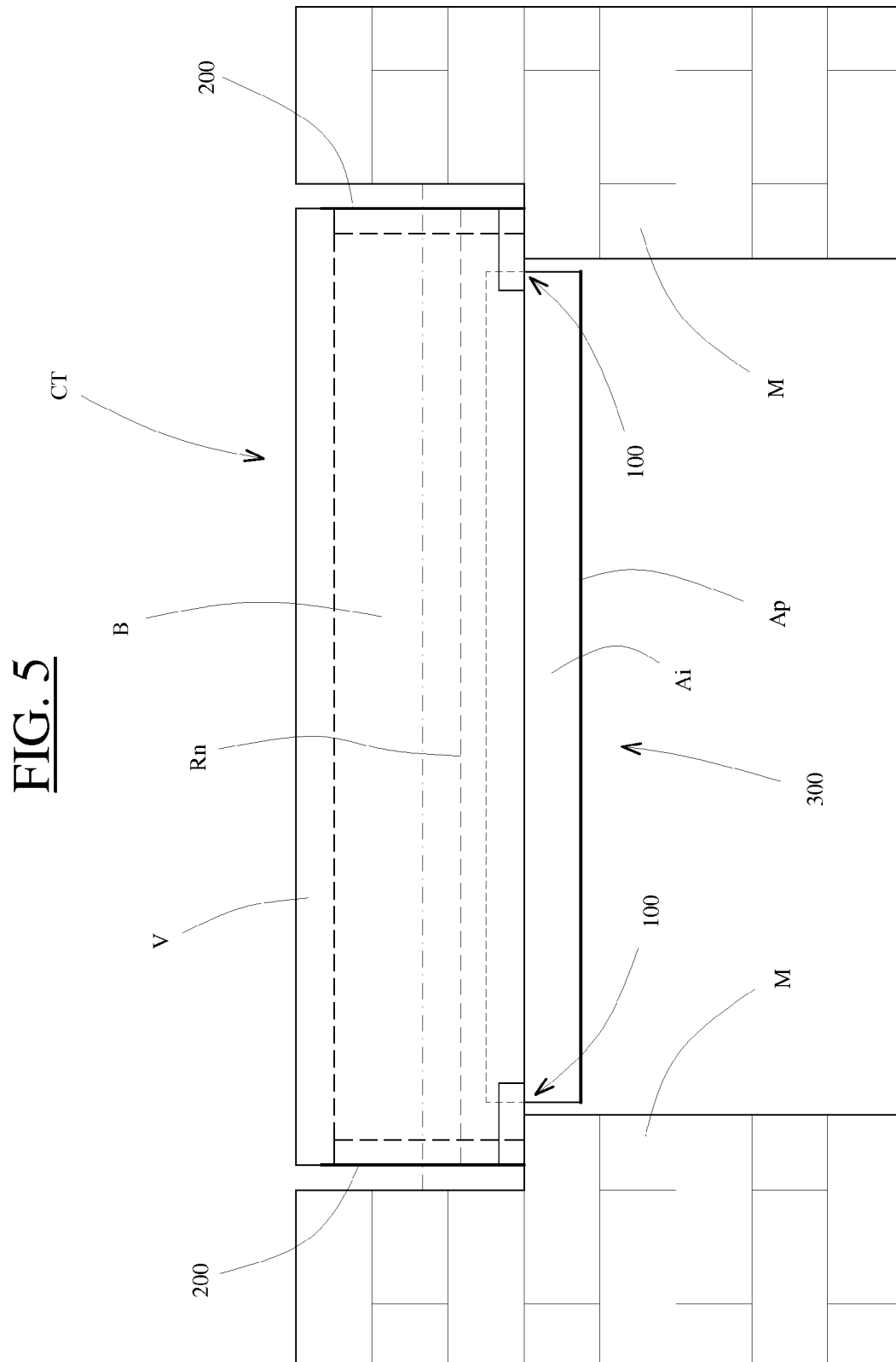
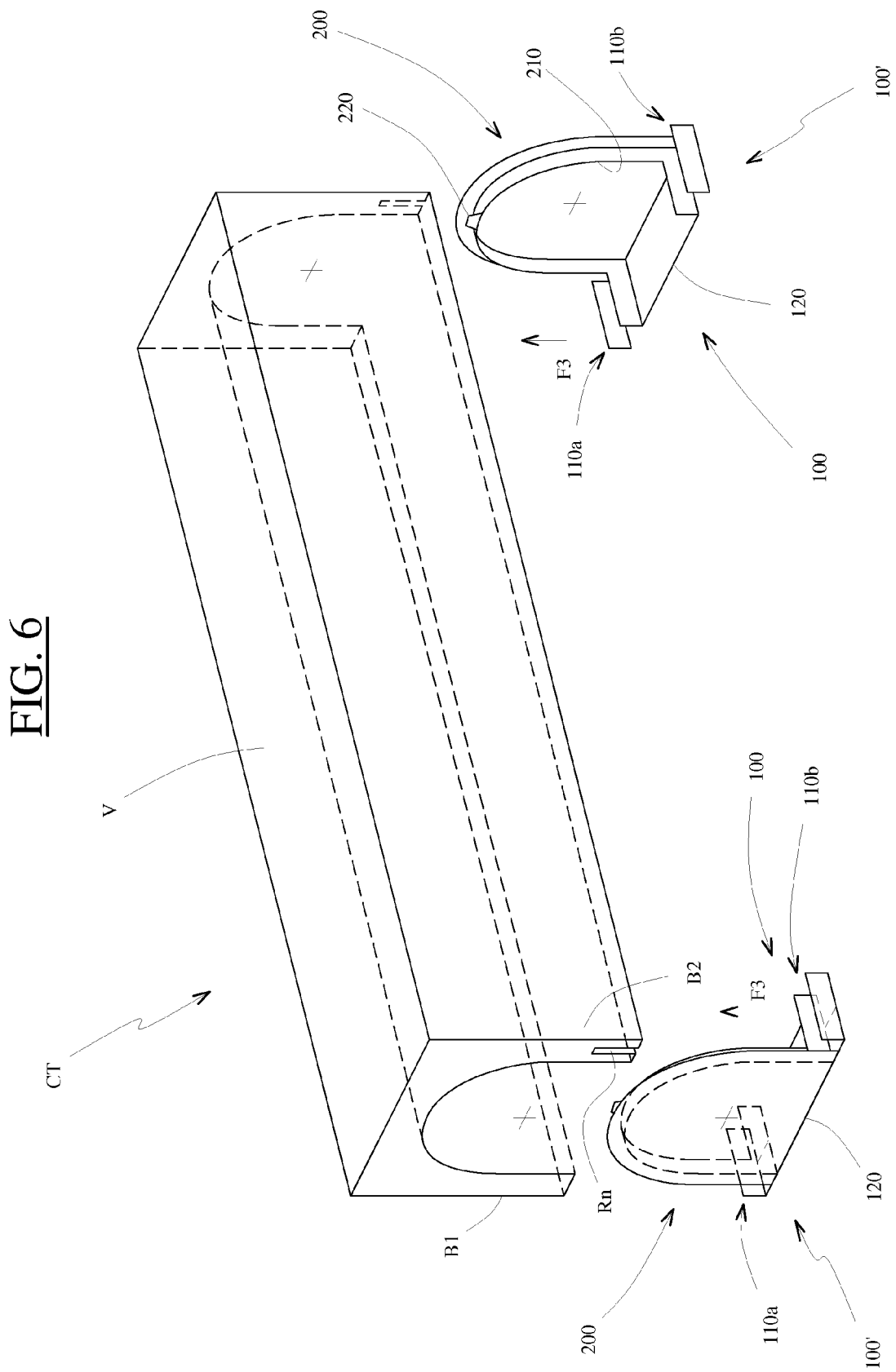


FIG. 3











RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 14 18 3690

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A,D	FR 2 939 468 A1 (DELPHIA [FR]) 11 juin 2010 (2010-06-11) * le document en entier * -----	1-6	INV. E06B9/17
A	DE 298 06 110 U1 (ERWIL0 SONNENSCHUTZ GMBH [DE]) 29 juillet 1999 (1999-07-29) * figures 1,2,3,8 * * page 5 - page 8 * -----	1-6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E06B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 13 janvier 2015	Examineur Tänzler, Ansgar
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 14 18 3690

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

13-01-2015

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2939468 A1	11-06-2010	AUCUN	
DE 29806110 U1	29-07-1999	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2939468 [0005]